

Au nord-est par une ligne suivant le milieu de la rue Durocher, depuis la limite du Parc Mont-Royal, telle qu'indiquée sur le plan mentionné dans la loi de la législation de la province de Québec, 35 Victoria, chapitre 32, section 6, jusqu'à la rue Sherbrooke; de là le long du milieu de la rue Sherbrooke, depuis la rue Durocher jusqu'à la rue des Conseillers de Ville; de là le long du milieu de la rue des Conseillers de Ville, depuis la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Sainte-Catherine; de là le long du milieu de la rue Sainte-Catherine, depuis la rue des Conseillers de Ville jusqu'à la rue Saint-Alexandre; de là le long du milieu de la rue Saint-Alexandre, depuis la rue Sainte-Catherine jusqu'à la rue Craig; de là le long du milieu de la rue Craig et de la rue Saint-Antoine, depuis la rue Saint-Alexandre jusqu'à la rue de la Montagne; de là le long du milieu de la rue de la Montagne, depuis la rue Saint-Antoine, jusqu'à la limite sud-est du Parc Mont-Royal, de là suivant la limite du Parc Mont-Royal, depuis le prolongement du milieu de la rue de la Montagne jusqu'au milieu de la rue Durocher, au point de départ.

Quartier St-Louis.

(8) Le quartier Saint-Louis est borné comme suit :

Au nord-est par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Saint-Denis, depuis l'ancienne limite nord-ouest de la cité jusqu'à la rue Craig; au sud-est par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Craig, depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la rue Saint-Laurent; au sud-ouest par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Saint-Laurent, depuis la rue Craig jusqu'à l'ancienne limite nord-ouest de la cité; au nord-ouest par une ligne s'étendant le long de l'ancienne limite nord-ouest de la cité, depuis la rue Saint-Laurent jusqu'à la rue Saint-Denis.

Quartier St-Laurent.

(9) Le quartier Saint-Laurent est borné comme suit :

Au nord-est par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Saint-Laurent, depuis l'ancienne limite nord-ouest de la cité jusqu'à la rue Craig; au sud-est par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Craig, depuis la rue Saint-Laurent jusqu'à la rue Saint-Alexandre; au sud-ouest par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Saint-Alexandre, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Sainte-Catherine; de là le long du milieu de la rue Sainte-Catherine, depuis la rue Saint-Alexandre jusqu'à la rue des Conseillers de Ville; de là le long du milieu de la rue des Conseillers de Ville, depuis la rue Sainte-Catherine jusqu'à la rue Sherbrooke; de là le long du milieu de la rue Sherbrooke, depuis la rue des Conseillers de Ville jusqu'à la rue Durocher; de là le long du milieu de la rue Durocher, depuis la rue Sherbrooke jus-